

**Demandes de dérogation mineure**

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 4 décembre 2023 à 19 h, à savoir :

- Pour le lot 2 625 367 du cadastre du Québec, situé au 195, rue Hay dans la zone Ha-103, afin de permettre l'implantation d'un abri d'auto permanent d'une hauteur de 4,98 mètres dans la cour avant, à plus de 6 mètres de la ligne de propriété avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que les constructions accessoires aux usages habitation peuvent être implantées uniquement dans les cours latérales ou arrière et que la hauteur maximale desdites constructions accessoires est de 4,5 mètres.
- Pour le lot vacant 6 434 822 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale dans la zone Cb-205, afin de permettre la réalisation d'une opération cadastrale visant la création du lot projeté 6 596 805 d'un frontage de 20,96 mètres à même le lot 6 434 822, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un frontage minimal de 50 mètres.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 13 novembre 2023  
(U-2023.451)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.  
For further information: 450 562-3781, ext. 211.*